

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
en séance publique du 24 mars 2021**

Présents : Mmes et MM. Christophe CHANTRE, Patrice POMMARET, Nathalie AUBERT, Stéphane CHANTEPY, Patricia DUMESNIL, Diana GUERBER, Corinne DA SILVA GRAÇA, Yvan RICOU-CHARLES, Christophe DELAY, Gaëlle LEJUEZ, Patricia CROUZET, David MONCHAL, Antoine BISSONNIER, Pierre-Sylvain FERATON, Hugo MANENT, Anaïs REYMOND, Sabine BARRAL.

Absents excusés : Christian ROMAIN, Agnès GAULTIER.

Secrétaire de séance : Anaïs REYMOND.

PRÉAMBULE

Monsieur le maire rend un hommage émouvant à Annie BALDUS, décédée récemment, qui a œuvré comme bénévole à la bibliothèque en toute discrétion et humilité.

DÉLIBÉRATIONS

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 février 2021, est approuvé à l'unanimité.

À la demande Monsieur Delay, la formule de nomination des conseillers intervenants sera uniformisée.

1) Budget communal : vote du compte administratif 2020 - (délibération n°21-11)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont comptabilisés dans un document dit compte administratif, établi par le maire, ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente une analyse détaillée et commentée des réalisations 2020 des principaux comptes budgétaires, en dépenses et en recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

L'impact de la crise sanitaire sur les services communaux

Avec la réduction des activités, baisse importante des dépenses de fonctionnement : transports scolaires (article 6247), animations de l'ALSH et de la bibliothèque (article 6288), festivités et cérémonies (article 6232).

De façon connexe, baisse des recettes de la salle polyvalente (article 752).

Avec les mesures sanitaires, augmentation des consommations de fournitures (article 6088) de produits d'entretien et d'hygiène, masques, mais aussi des heures du personnel contractuel (article 6413) chargé de l'encadrement des enfants et de l'entretien des locaux.

Stabilité voire augmentation des dotations de l'État et du Département

Le classement en commune de montagne et en commune rurale impacte favorablement le montant des dotations attribuées à la commune.

Recette exceptionnelle avec la vente de terrain à la société Valrim : 240 000 € encaissés au compte 775.

Les dépenses d'investissements : concernent essentiellement la rénovation de la Cure avec 440 465 € réglés en 2020 et 298 500 € de restes à réaliser, et les travaux de rénovation et d'extension des bâtiments du pôle sportif avec 128 379 € réglés en 2020 et 60 000 € de restes à réaliser.

Monsieur Chantepy préside la séance et soumet au vote le compte administratif 2020, après que, conformément à la réglementation, monsieur le maire ait quitté la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte le compte administratif 2020 du budget communal, conforme en tous points avec le compte de gestion 2020 du receveur municipal, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement**Section d'investissement**

Dépenses :	1 183 393,27 €	Dépenses :	764 598,94 €
Recettes :	1 340 741,83 €	Recettes :	692 757,74 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	157 348,56 €	Résultat de l'exercice (déficit) :	71 841,20 €
Excédent de 2019 reporté :	305 289,66 €	Excédent de 2019 reporté :	2 480,05 €
Résultat de clôture (excédent) :	462 638,22 €	Résultat de clôture (déficit) :	69 361,15 €
Restes à réaliser :	Néant	Restes à réaliser	
		Dépenses :	450 000,00 €
		Recettes :	450 000,00 €
		Solde	0,00 €

2) Budget communal : vote du compte de gestion 2020 (délibération n°21-12)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Les réalisations et les résultats d'une année budgétaire sont approuvés par le vote de deux documents : le compte de gestion du receveur municipal comptable public du Trésor, et le compte administratif établi par le maire ordonnateur des dépenses et des recettes communales.

Monsieur Chantepy présente le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le receveur municipal comptable du Trésor public.

Monsieur Chantepy soumet au vote le compte de gestion 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020, qui concorde en tous points avec le compte administratif du Maire, et qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses :	1 183 393,27 €	Dépenses :	764 598,94 €
Recettes :	1 340 741,83 €	Recettes :	692 757,74 €
Résultat de l'exercice (excédent) :	157 348,56 €	Résultat de l'exercice (déficit) :	71 841,20 €
Excédent de 2019 reporté :	305 289,66 €	Excédent de 2019 reporté :	2 480,05 €
Résultat de clôture (excédent) :	462 638,22 €	Résultat de clôture (déficit) :	69 361,15 €

3) Budget communal - Affectation de l'excédent de fonctionnement 2020 (délibération n°21-13)

Rapporteur : Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances.

Monsieur Chantepy propose l'adoption de l'affectation du résultat de fonctionnement 2020, avec les inscriptions au Budget Primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

1) Considérant l'excédent de fonctionnement, résultant de la présentation et de l'adoption du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020,

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3) Arrête et affecte les résultats définitifs comme indiqués ci-dessous,

LIBELLÉS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	1 183 393,27	1 340 741,83	764 598,94	692 757,74	1 947 992,21	2 033 499,57
Résultats de l'exercice		157 348,56	71 841,20			85 507,36
Résultats reportés		305 289,66		2 480,05		307 769,71
Résultats de clôture		462 638,22	69 361,15			393 277,07

LIBELLÉS	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Déficit ou excédent de financement d'investissement	69 361,15	0,00
Restes à réaliser	450 000,00	450 000,00
Déficit ou excédent de financement sur restes à réaliser	0,00	0,00
Besoin total de financement d'investissement	69 361,15	
Déficit d'investissement reporté au compte 001 du BP 2021	69 361,15	
Excédent de fonctionnement affecté au compte 1068 du BP 2021		69 361,15
Excédent de fonctionnement reporté au compte 002 du BP 2021		393 277,07

4) Budget communal - vote du budget primitif 2021 (délibération n°21-14)

Monsieur Chantepy, adjoint délégué aux finances : présente le budget primitif de l'exercice 2021 élaboré avec la commission des finances.

En dépenses de fonctionnement

Le total des crédits prévisionnels du chapitre 01 « charges à caractère général » est volontairement stabilisé pour une maîtrise des dépenses.

- Les crédits pour fournitures de travaux (articles 60628 et 60632) ont été augmentés pour réaliser plus de travaux en régie c'est-à-dire effectués par les agents techniques de la commune.

Monsieur Delay demande où apparaîtra en conséquence la baisse des dépenses correspondant au non recours aux entreprises ? : il est répondu qu'elle concernera surtout le compte 615221 qui concerne les travaux divers d'entretien des bâtiments.

- La prime d'assurance multirisques de la commune (article 6161) sera revue à la hausse avec l'ajout de nouveaux bâtiments (espace multifonctionnel de l'ancienne cure, deux gîtes, un logement, un club house).

- Un nouveau compte a été alimentée (article 6512) pour couvrir les dépenses de l'informatique en nuage (cloud).

- Parmi les dépenses obligatoires, hausse de la contribution communale (article 6533) à la retraite complémentaire des élus.

En recettes de fonctionnement

- La municipalité ne disposant pas encore des bases fiscales 2021, la décision d'augmenter ou non les impôts fonciers sera prise lors d'un prochain conseil municipal qui se tiendra au mois d'avril, il en sera débattu prochainement.

- De même, les montants des dotations de l'État et du Département n'étant pas encore connus, les crédits prévisionnels reprennent les montants de l'an dernier.

Monsieur Manent demande si les gîtes seront loués dès cet été ? : il est répondu qu'en principe oui et que les loyers entreront dans la catégorie des revenus des immeubles (article 752).

En dépenses d'investissement

- Opération n°11 « Acquisition de matériel » : crédit de 66 000€ pour la vidéoprotection.

- Opération n°19 « Aménagement des voies communales » : crédit de 57 000€ pour la route de Marsannoux.

- Opération n°23 « Études et autres immobilisations incorporelles » : crédit de 22 000 € inscrit pour l'étude d'aménagement d'un pôle sportif et de loisirs.

- Opération n°36 « Aménagement de l'école élémentaire » : la réfection du mur de la cour est financée à hauteur de 12 000 €.

- Opération n°37 « Aménagement de terrains et d'espaces publics » : 15 000 € inscrits pour la réalisation de la « balade itinérante » dans le village ancien, à la découverte du patrimoine communal.

En recettes d'investissement

Les subventions nouvelles proviennent de la Région : purificateurs d'air pour les écoles, « bonus relance » pour la balade itinérante, « bois-énergie » pour la chaudière de la Cure, « sécurité des auvergnats-rhônealpins » pour la vidéoprotection.

Le FCTVA 2021 appliqué aux dépenses d'investissement réalisées en 2020 (essentiellement pour les travaux de la cure et du pôle sportif), devrait atteindre près de 103 000€ (article 10222).

Monsieur Chantepy souligne que la municipalité entend rester prudente pour les investissements futurs, les marges de manœuvre fiscales étant désormais limitées aux seules taxes foncières. De plus, l'incertitude demeure pour le maintien de la compétence voirie au sein de la communauté de communes Rhône Crussol.

Monsieur Chantepy propose : l'adoption du budget primitif 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Adopte le budget primitif de la commune pour l'année 2021, équilibré en dépenses et recettes à hauteur de :

- section de fonctionnement : **1 547 300 €**

- section d'investissement : **1 138 460 €**

Charge le Maire de prendre toutes dispositions s'y rapportant.

Monsieur Chantepy : remercie les conseillers et conseillères municipaux qui ont été nombreux à participer à la commission des finances, ainsi que le secrétaire de mairie et l'ensemble de son service, pour l'élaboration des documents budgétaires dont la qualité est reconnue par notre comptable public qui prendra sa retraite au 1^{er} mai.

Monsieur le maire remercie monsieur Chantepy pour sa présentation budgétaire claire et précise.

5) Désignation d'un délégué communal au conseil d'administration du CCAS (délibération n°21-15)

Rapporteur : Madame Dumesnil adjointe déléguée aux affaires sociales, vice-présidente du CCAS.

Il est rappelé que par délibération n°20-23 du 29 juin 2020, le conseil municipal a fixé à dix le nombre de membres du CCAS de Toulaud : soit 5 conseillers municipaux, et 5 membres désignés par le Maire parmi des associations ou organismes qui œuvrent dans le domaine social et familial.

Le même jour, par délibération n°20-24 le conseil municipal a désigné ses délégués : Patricia DUMESNIL, Agnès GAULTIER, Diana GUERBER, Corinne DA SILVA GRAÇA, Pénélope BAUJARD.

En raison de la démission de Pénélope BAUJARD, de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de la remplacer au sein du conseil d'administration du CCAS.

Le conseil municipal procède à l'élection en son sein d'un membre du conseil d'administration du CCAS

Madame Dumesnil propose la candidature de David MONCHAL.

Monsieur le maire constate qu'il n'y a pas d'autres candidats.

Le conseil municipal, avec **19 voix pour**, a nommé membre du conseil d'administration du CCAS : monsieur David MONCHAL.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1) Point sur l'intercommunalité avec la CCRC par Patrice Pommaret

- Budgets 2021 : ils seront votés au conseil communautaire du jeudi 1^{er} avril.

Le budget de la CCRC, ce sont 20 millions d'euros en fonctionnement et 6 millions d'euros d'investissements.

- SYTRAD : le tri du plastique évolue, ce qui implique de nouvelles normes et consignes. La nécessité de nouveaux investissements va conduire à une évolution croissante de la TEOM.

- Numérian (Ex inforoutes) : prestataire de services informatiques à destination des collectivités publiques, a procédé à une présentation de ses services au bureau communautaire.

- Projet de Territoire : un cabinet d'études a été choisi pour piloter son élaboration qui va durer jusqu'en septembre-octobre. Il s'agit de tracer une ligne de conduite pour les dix années à venir.

- Festival Mimages 2021 : totalement annulé en 2020, la partie destinée aux enfants des écoles a été maintenue avec le festival de « l'Enfance de l'Art ».

2) Informations diverses

- Logements communaux : le T4 situé rue du Temple sera libre le 1^{er} juin.

- Personnel communal : avec la mutation au 1^{er} juin du responsable des services techniques, un recrutement va être lancé prochainement.

- Tournage d'une séquence du film « L'échappée belle » réalisé par Florence Vignon : aura lieu sur la route du Bois de Geai, le jeudi 8 avril de 8h à 18h. La route sera barrée, la salle polyvalente et son parking seront utilisés, un barnum installé à proximité.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22 heures.

La secrétaire de séance,
Anaïs REYMOND.

Le Maire,
Christophe CHANTRE.

